



COMMISSION NATIONALE  
DE L'INFORMATIQUE  
ET DES LIBERTÉS

75340 PARIS cedex 07  
Tél : 01 53 73 22 22  
Fax : 01 53 73 22 00

www.cnil.fr

# DÉCLARATION NORMALE

1 PREMIÈRE DÉCLARATION

DÉCLARATION DE MODIFICATION

DÉCLARATION DE SUPPRESSION

Préciser dans ce cas le n° d'enregistrement du traitement  
que vous souhaitez modifier ou supprimer :

\_\_\_\_\_

Cadre réservé à la CNIL

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

DT

DT

DT

## 2 Organisme déclarant

Statut juridique : Secteur public  Secteur privé

Nom ou Raison Sociale : Ministère de l'Éducation Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche

Adresse : 119 rue de Grenelle

Code postal : 75135 Ville : PARIS Téléphone : \_\_\_\_\_

N° SIREN : 11100431015

N° APE : 7511A

\_\_\_\_\_

## 3 Service ou organisme chargé de la mise en œuvre du traitement

Si le nom et les coordonnées sont identiques à ceux de l'organisme déclarant, cochez  sinon complétez ci-dessous

Nom ou RS : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

## 4 Service ou organisme auprès duquel s'exerce le droit d'accès \*

Si le nom ET les coordonnées sont identiques 1) à ceux de l'organisme déclarant, cochez  1

2) à ceux du service chargé de la mise en œuvre, cochez  2 sinon complétez ci-dessous

Nom ou RS : Inspections Académiques (cf. Liste en annexe)

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

## 5 Traitement déclaré

Nom du logiciel : Base élèves 1<sup>er</sup> degré

Année de mise en œuvre : 2010/14

Population concernée (catégories de personnes concernées et nombre approximatif) : 6.500.000 élèves du 1<sup>er</sup> degré

Finalités principales : Gestion locale des élèves, Aide au pilotage pédagogique, Alimentation des statistiques académiques et nationales.

## 6 Transferts d'informations hors de l'Union européenne

Existe-t-il des transferts d'informations hors de l'Union européenne ? OUI  NON

Si vous répondez « oui », précisez quels sont les pays concernés : \_\_\_\_\_

## 7 Personne à contacter

Nom : HUSSENOT Prénom : Philippe Fonction : chargé de mission (DESCO)

Tél : 011515151514759 fax : \_\_\_\_\_ Adresse électronique : philippe.hussonot@education.gouv.fr

## 8 En cas de déclaration de suppression signer ici et ne pas compléter la feuille 2

Nom du signataire : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Fonctions l'habilitant à signer : \_\_\_\_\_

Date : Le (JJ/MM/AAAA) \_\_\_\_\_

\* Rubriques à compléter par des annexes. \*\* Si la réponse est oui, cette rubrique est à compléter par une annexe.

Les informations portées sur ce formulaire et figurant en gras sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé à la CNIL et sont destinées aux membres et services de la Commission chargés de l'instruction de votre dossier et au public désireux de s'informer de l'existence d'un fichier dans les conditions prévues à l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux informations qui vous concernent en vous adressant à : la CNIL, 21 rue Saint-Guillaume 75340 PARIS cedex 07

11 Fonctions de l'application \*

1	Inscription et Admission
2	Radiation et Non Fréquentation
3	Répartition dans les classes et les groupes
4	Suivi des effectifs au niveau de l'école
5	Suivi des effectifs au niveau IEN - IA - Rectorat
6	Prévision des effectifs
7	Suivi de la Salarité et des Passages
8	Gestion Garantie du Directeur d'école
9	Utilisation de la base par IEN et IA
10	Statistiques académiques et nationales

Mettez-vous en place des règles permettant de contrôler l'accès à l'application ?

OUI  1 NON  2

Prenez-vous des dispositions pour protéger votre réseau des intrusions extérieures ?

OUI  1 NON  2

Les données elles-mêmes font-elles l'objet d'une protection particulière (anonymisation, chiffrement, ...)?

OUI  1 NON  2

12 Catégories de données enregistrées \*

<input checked="" type="checkbox"/> A	Données d'identification (nom, prénoms sexe, initiales, n°s d'ordre, date et lieu de naissance...)	<input type="checkbox"/> I	Moyens de déplacement des personnes
<input type="checkbox"/> B	NIR, N° de Sécurité Sociale ou consultation du RNIPP	<input type="checkbox"/> J	Utilisation des médias et moyens de communication
<input checked="" type="checkbox"/> C	Situation familiale	<input type="checkbox"/> K	Données à caractère personnel faisant apparaître les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques, religieuses ou les appartenances syndicales des personnes
<input type="checkbox"/> D	Situation militaire	<input type="checkbox"/> L	Données biométriques
<input checked="" type="checkbox"/> E	Formation - Diplômes - Distinctions	<input type="checkbox"/> M	Santé, données génétiques, vie sexuelle
<input checked="" type="checkbox"/> F	Adresse, caractéristiques de logement	<input type="checkbox"/> N	Habitudes de vie et comportement
<input type="checkbox"/> G	Vie professionnelle	<input type="checkbox"/> O	Informations en rapport avec la police
<input type="checkbox"/> H	Situation économique et financière	<input type="checkbox"/> P	Informations relatives aux infractions, condamnations ou mesures de sûreté

Catégories d'informations fournies \*

13 Catégories des destinataires

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
1 Parents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Directeur d'École	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Autre École	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 Collège	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 Circonscription d'IEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 Inspection académique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 Rectorat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 Administration centrale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14 Interconnexion, mise en relation, rapprochement \*\*

Le traitement a pour objet l'interconnexion de fichiers dont les finalités principales sont différentes ?

OUI  1 NON  2

Le traitement a pour objet l'interconnexion de fichiers dont les finalités correspondent à des intérêts publics différents ?

OUI  1 NON  2

Les données peuvent-elles être cédées, louées, échangées à des fins commerciales ?

OUI  1 NON  2

Nom du signataire... GERARD Patrick LE DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE  
 Fonctions l'habilitant à signer... Directeur  
 Date 16/11/2014

\* Rubriques à compléter par des annexes. \*\* Si la réponse est oui, cette rubrique est à compléter par une annexe. **PATRICK GERARD**

### ANNEXE - point 3

SERVICES CHARGES DE LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITEMENT
--

La direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est maître d'ouvrage de l'application Base Elèves 1<sup>er</sup> degré.

La direction des personnels, de la modernisation et de l'administration (DPMA) est maître d'œuvre et à ce titre, responsable de la mise en œuvre du traitement.

Les 30 centres informatiques académiques (CATI) seront (à terme) chargés de l'exploitation de l'application, hébergeant chacun les bases de 1 à n départements.

Pendant la période de l'expérimentation (2004-2005), le CATI d'Orléans-Tours sera le seul site d'hébergement mis en production.

A terme, la DPMA se réserve la possibilité de mutualiser les traitements sur un plus petit nombre de centres académiques.

<b>ACADEMIES</b>	<b>RECTORATS</b>
AIX-MARSEILLE	Place Lucien Paye 13621 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1
AMIENS	20, bd Alsace-Lorraine BP 2609 80026 AMIENS CEDEX 1
BESANCON	10, rue de la Convention 25030 BESANCON CEDEX
BORDEAUX	5, rue Joseph de Carayon Latour BP 935 33060 BORDEAUX CEDEX 01
CAEN	168, rue Caponière BP 6184 14034 CAEN CEDEX
CLERMONT-FERRAND	3, avenue Vercingétorix 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
CORSE	Boulevard Pascal Rossini BP 808 20192 AJACCIO CEDEX
CRETEIL	4, rue Georges Enesco 94010 CRETEIL CEDEX
DIJON	51, rue Monge BP 1516 21033 DIJON CEDEX
GRENOBLE	7, place Bir-Hakeim BP 1065 38021 GRENOBLE CEDEX
GUADELOUPE	Assainissement BP 480 97110 Pointe-à-Pitre Cedex
GUYANE	Route de Baduel BP 6011 - 97306 Cayenne cedex
LILLE	20, rue SAINT-JACQUES BP 709 59033 LILLE CEDEX
LIMOGES	13, rue François Chénieux 87031 LIMOGES CEDEX
LYON	92, rue de Marseille BP 7227 69354 LYON CEDEX 07
MARTINIQUE	Terreville

	97279 Schoelcher cedex
MONTPELLIER	31, rue de l'Université 34064 MONTPELLIER CEDEX 2
NANCY-METZ	2, rue Philippe de Gueldres BP 13 54035 NANCY CEDEX
NANTES	La Houssinière BP 7616 44076 NANTES CEDEX 03
NICE	53, avenue Cap-de-Croix 06181 NICE CEDEX 02
ORLEANS-TOURS	21, rue Saint-Etienne 45043 ORLEANS CEDEX 1
PARIS	47, rue des Ecoles 75230 PARIS CEDEX 05 12-20, rue Curial 75953 PARIS CEDEX 19
POITIERS	5, Cité de la Traverse 86022 POITIERS CEDEX
REIMS	1, rue Navier 51082 REIMS CEDEX
RENNES	96, rue d'Antrain 35044 RENNES CEDEX
la REUNION	24, avenue Georges Brassens - Le Moufia 97702 SAINT-DENIS Messag CEDEX 9
ROUEN	25, rue de Fontenelle 76037 ROUEN CEDEX
STRASBOURG	6, rue de la Toussaint 67081 STRASBOURG CEDEX
TOULOUSE	Impasse Saint-Jacques 31073 TOULOUSE CEDEX
VERSAILLES	2, Esplanade Grand Siècle 78017 VERSAILLES CEDEX

## ANNEXE – point 5

### FINALITE PRINCIPALE DU TRAITEMENT

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche met en œuvre un système d'information de gestion et de pilotage du premier degré, en commençant par une Base élèves, comme cela existe déjà dans le second degré (système d'information SCOLARITE autorisé par la CNIL et créé par arrêté du 22 septembre 1995).

Cette base de données concerne les élèves des écoles maternelles et élémentaires, publiques et privées, France entière. Elle concerne également les élèves dont l'enseignement est dispensé hors école (dans la famille, au CNED, dans les structures hospitalières et les établissements spécialisés).

#### **Objectifs recherchés par l'informatisation**

Les objectifs de la Base élèves 1<sup>er</sup> degré sont les suivants :

- Aider à la gestion locale des élèves, pour le traitement des processus d'inscription scolaire, d'admission, de radiation, de non fréquentation, de répartition dans les classes, de gestion courante et de suivi des effectifs des écoles,
- Aider au pilotage pédagogique et au suivi des parcours scolaires, de la maternelle jusqu'à l'entrée en 6<sup>ème</sup>,
- Alimenter les statistiques académiques et nationales, en termes de constats de rentrée et de prévisions pour la prochaine rentrée.

#### **Textes qui constituent le fondement juridique du traitement**

Le décret 66-104 du 18 février 1966 stipule que les directeurs d'école publique ou privée doivent déclarer au maire, dans les huit jours qui suivent la rentrée des classes, les enfants fréquentant leur école.

Le directeur d'école procède à l'admission des élèves, sur présentation du certificat d'inscription délivré à la famille par le maire, organise l'accueil et la surveillance des élèves et le dialogue avec leurs familles, contribue à la protection des enfants en liaison avec les services compétents, s'assure de la fréquentation régulière de l'école par les élèves en rendant compte si nécessaire à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, des absences irrégulières (décret n°89-112 du 24 février 1989 modifié par les décrets n°91-37 du 14 janvier 1991 et 2002-1164 du 15 septembre 2002).

Les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN), sont responsables conjointement avec les maires, du respect de l'obligation scolaire ; ils invitent les personnes responsables de l'enfant à se conformer à la loi et leur font connaître les sanctions pénales encourues (code de l'éducation L. 131-7).

Ils sont destinataires, avec les maires, des déclarations annuelles d'instruction dans les familles (L. 131-5) et sont responsables du contrôle des connaissances acquises par ces enfants au sein des familles.

Ils sont également destinataires de la liste des enfants ne remplissant pas les conditions d'assiduité et de ceux qui sont radiés de l'établissement (article 5 du décret 66-104 du 23 février 1966).

Saisis du dossier de l'élève par le directeur d'école, ils adressent un avertissement aux personnes responsables de l'enfant et leur rappellent leurs obligations légales et les sanctions pénales auxquelles

elles s'exposent ; ils peuvent diligenter une enquête sociale ; s'ils constatent la poursuite de l'absentéisme de l'enfant, en dépit de l'avertissement et des mesures éventuellement prises, ils saisissent le procureur de la République (L.131-8 et art. 5-2 du décret n°66-104 du 18 février 1966 modifié par le décret n°2004-162 du 19 février 2004).

Sur requête de l'autorité judiciaire, ils procèdent à la recherche d'enfants.

D'autre part, l'inspecteur d'académie statue définitivement sur la progression de l'élève dans un cycle, s'il y a recours des parents (article 4 du décret n°90-788 du 6 septembre 1990).

Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) chargés d'une circonscription du premier degré, sous l'autorité des inspecteurs d'académie - directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, ont compétence sur les écoles publiques et privées sous contrat du premier degré et sur leurs personnels (décret n°90-675 du 15 juillet 1990).

En outre ils ont en charge, dans le cadre de leurs attributions relatives aux commissions de circonscription de l'éducation spéciale qu'ils président, la gestion de la scolarité des enfants atteints d'un handicap (décret n°75-1116 du 15 décembre 1975).

## ANNEXE – point 4

MESURES PRISES POUR FACILITER L'EXERCICE DU DROIT D'ACCES
---

Les parents ou la personne responsable de l'élève auront accès au dossier de l'élève, sur demande auprès du directeur d'école ou de l'inspecteur d'académie.

La fiche de renseignements individuels adressée par le directeur d'école aux parents ou à la personne responsable de l'élève portera mention des prescriptions de la loi du 6 janvier 1978.

La gestion des droits d'accès à la Base élèves 1<sup>er</sup> degré sera exercée sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, du recteur dans les académies mono-départementales des DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), et du vice-recteur à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon.

La mise en ligne sur internet de la fiche de renseignements et du dossier de l'élève pourra être proposée aux familles, sous condition de règles de sécurité et d'identification des utilisateurs, garantissant la confidentialité des informations.

## Liste des inspections académiques

*Inspection académique de l'Ain*  
10, rue de la Paix  
0 1 0 1 2 BOURG EN BRESSE CEDEX

*Inspection académique de l'Aisne*  
Cité administrative  
0 2 0 1 8 LAON CEDEX

*Inspection académique de l'Allier*  
Château de Bellevue  
B.P. 97  
0 3 4 0 3 IZEURE CEDEX

*Inspection académique des Alpes-de-Haute-Provence*  
3, avenue du Plantas  
B.P. 224  
0 4 0 0 4 DIGNE LES BAINS CEDEX

*Inspection académique des Hautes-Alpes*  
12, avenue du Maréchal Foch  
B.P. 1001  
0 5 0 1 0 GAP CEDEX

*Inspection académique des Alpes-Maritimes*  
Quartier Iscles des Arboras  
Avenue Pontremoli  
B.P. 41  
0 6 2 0 1 NICE CEDEX 3

*Inspection académique de l'Ardèche*  
Place André Malraux  
B.P. 627  
0 7 0 0 7 PRIVAS CEDEX

*Inspection académique des Ardennes*  
20, avenue François Mitterrand  
0 8 0 0 0 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX

*Inspection académique de l'Ariège*  
B.P. 77  
0 9 0 0 8 FOIX CEDEX

*Inspection académique de l'Aube*  
30, rue Mitantier  
B.P. 371  
1 0 0 2 5 TROYES CEDEX

*Inspection académique de l'Aude*  
56, avenue du docteur Henri Goût  
B.P. 816  
1 1 8 1 6 CARCASSONNE CEDEX 9

*Inspection académique de l'Aveyron*  
1, boulevard François Fabié  
1 2 0 3 1 RODEZ CEDEX 9

*Inspection académique des Bouches-du-Rhône*  
28, boulevard Charles Nédélec  
1 3 2 3 1 MARSEILLE CEDEX 1

*Inspection académique du Calvados*  
2, place de l'Europe  
B.P. 36  
1 4 2 0 8 HEROUVILLE SAINT CLAIR



*Inspection académique du Cantal*  
Cité administrative  
Place de la Paix  
1 5 0 1 2 AURILLAC CEDEX

*Inspection académique de la Charente*  
Cité administrative du Champ de Mars  
Bt B  
Rue Raymond Poincaré  
1 6 0 2 3 ANGOULEME CEDEX

*Inspection académique de la Charente-Maritime*  
Cité administrative Duperré  
Place des Cordeliers  
B.P. 508  
1 7 0 2 1 LA ROCHELLE CEDEX

*Inspection académique du Cher*  
Palais Jacques-Cœur  
B.P. 608  
1 8 0 1 6 BOURGES CEDEX

*Inspection académique de la Corrèze*  
Cité administrative  
Place Martial Brigouleix  
1 9 0 0 0 TULLE

*Inspection académique de la Corse-du-Sud*  
12, boulevard Pugliesis-Conti  
B.P. 832  
2 0 1 9 2 AJACCIO CEDEX 4

*Inspection académique de la Haute-Corse*  
Le Palais de la Mer  
5, rue Chanoine Leschi  
B.P. 177  
2 0 2 9 3 BASTIA

*Inspection académique de la Côte-d'Or*  
9, rue des Normaliens fusillés et de leur  
camarade  
B.P. 1545  
2 1 0 3 5 DIJON CEDEX

*Inspection académique des Côtes-d'Armor*  
6-8, place du Champs-de-Mars  
B.P. 2369  
2 2 0 2 3 SAINT BRIEUC CEDEX 1

*Inspection académique de la Creuse*  
2 bis, avenue de la République  
2 3 0 0 0 GUERET CEDEX

*Inspection académique de la Dordogne*  
20, rue Alfred de Musset  
2 4 0 7 0 PERIGUEUX CEDEX

*Inspection académique du Doubs*  
26, avenue de l'Observatoire  
2 5 0 3 0 BESANCON CEDEX

*Inspection académique de la Drôme*  
Centre administratif Brunet  
Place Louis le Cardonnel  
B.P. 1011  
2 6 0 1 5 VALENCE CEDEX

*Inspection académique de l'Eure*  
24, boulevard Georges Chauvin  
2 7 0 2 2 EVREUX CEDEX



*Inspection académique de l'Eure-et-Loir*  
Cité administrative  
Place de la République  
2 8 0 1 9 CHARTRES CEDEX

*Inspection académique du Finistère*  
1, boulevard du Finistère  
2 9 5 5 8 QUIMPER CEDEX 9

*Inspection académique du Gard*  
58, rue Rouget de l'Isle  
3 0 0 3 1 NIMES CEDEX

*Inspection académique de la Haute-Garonne*  
Cité administrative  
Boulevard A. Duportal B.P. 306  
3 1 0 0 3 TOULOUSE CEDEX

*Inspection académique du Gers*  
42, rue Boissy d'Anglas  
3 2 0 0 0 AUCH

*Inspection académique de la Gironde*  
30, cours de Luze  
3 3 0 6 0 BORDEAUX CEDEX

*Inspection académique de l'Hérault*  
2, rue Ecole Mage  
3 4 0 5 8 MONTPELLIER CEDEX

*Inspection académique d'Ille-et-Vilaine*  
1, quai Dujardin  
3 5 0 3 1 RENNES CEDEX

*Inspection académique de l'Indre*  
110, rue Grande  
B.P. 507  
3 6 0 1 8 CHATEAUROUX CEDEX

*Inspection académique de l'Indre-et-Loire*  
Cité administrative du Champ Girault  
38, rue Edouard Vaillant  
3 7 0 4 2 TOURS CEDEX 1

*Inspection académique de l'Isère*  
Cité administrative  
Rue Joseph Chanrion  
3 8 0 3 2 GRENOBLE CEDEX 1

*Inspection académique du Jura*  
335, rue Charles Ragmey  
B.P. 602  
3 9 0 2 1 LONS LE SAUNIER CEDEX

*Inspection académique des Landes*  
5, avenue Antoine Dufau  
B.P. 389  
4 0 0 1 2 MONT DE MARSAN CEDEX

*Inspection académique du Loir-et-Cher*  
34, avenue du maréchal Maunoury  
4 1 0 1 1 BLOIS CEDEX



*Inspection académique de la Loire*  
11, rue des docteurs Charcot  
4 2 0 2 3 SAINT ETIENNE CEDEX 02

*Inspection académique de la Haute-Loire*  
22, rue des Capucins  
B.P. 349  
4 3 0 1 2 LE PUY EN VELAY CEDEX

*Inspection académique de la Loire-Atlantique*  
7, rue de la Jonelière  
B.P. 62214  
4 4 3 7 2 NANTES CEDEX 03

*Inspection académique du Loiret*  
19, rue Eugène Vignat  
4 5 0 4 3 ORLEANS CEDEX 1

*Inspection académique du Lot*  
Cité administrative  
Quai Cavaignac  
B.P. 286  
4 6 0 0 5 CAHORS CEDEX

*Inspection académique du Lot-et-Garonne*  
23, rue Roland Goumy  
4 7 9 1 6 AGEN CEDEX 09

*Inspection académique de la Lozère*  
Rue Chanteronne  
B.P. 22  
4 8 0 0 1 MENDE CEDEX

*Inspection académique du Maine-et-Loire*  
15 bis, rue Du Petit Thouars  
4 9 0 4 7 ANGERS CEDEX

*Inspection académique de la Manche*  
12, rue de la Chancellerie  
B.P. 442  
5 0 0 0 2 SAINT LO CEDEX

*Inspection académique de la Marne*  
Cité administrative Tirlet  
7, rue de la Charrière  
5 1 0 3 6 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

*Inspection académique de la Haute-Marne*  
21, boulevard Gambetta  
5 2 0 0 0 CHAUMONT CEDEX

*Inspection académique de la Mayenne*  
Rue Mac Donald - B.P. 851  
5 3 0 4 1 LAVAL

*Inspection académique de la Meurthe-et-Moselle*  
4, rue d'Auxonne  
5 4 0 4 2 NANCY CEDEX

*Inspection académique de la Meuse*  
45, rue du Port  
5 5 0 1 3 BAR LE DUC CEDEX



*Inspection académique du Morbihan*  
Cité administrative  
13, avenue Saint-Symphorien  
B.P. 506  
5 6 0 1 9 VANNES CEDEX

*Inspection académique de la Moselle*  
1, rue Wilson  
B.P. 1044  
5 7 0 3 6 METZ CEDEX

*Inspection académique de la Nièvre*  
Place Saint-Exupéry  
B.P. 24  
5 8 0 1 9 NEVERS CEDEX

*Inspection académique du Nord*  
1, rue Claude Bernard  
5 9 0 3 3 LILLE CEDEX

*Inspection académique de l'Oise*  
22, avenue Victor Hugo  
6 0 0 2 5 BEAUVAIS CEDEX

*Inspection académique de l'Orne*  
Cité administrative  
Place Bonet  
6 1 0 1 3 ALENCON CEDEX

*Inspection académique du Pas-de-Calais*  
20, boulevard de la Liberté  
Sac postal 16  
6 2 0 2 1 ARRAS CEDEX

*Inspection académique du Puy-de-Dôme*  
Cité administrative  
2, rue Pélissier  
6 3 0 3 4 CLERMONT FERRAND CEDEX

*Inspection académique des Pyrénées-Atlantiques*  
2, place d'Espagne  
6 4 0 3 8 PAU CEDEX

*Inspection académique des Hautes-Pyrénées*  
Rue Georges Magnoac  
B.P. 1630  
6 5 0 1 6 TARBES

*Inspection académique des Pyrénées-Orientales*  
45, rue Jean Giraudoux  
B.P. 1080  
6 6 1 0 3 PERPIGNAN CEDEX

*Inspection académique du Bas-Rhin*  
65, avenue de la Forêt Noire  
6 7 0 8 3 STRASBOURG CEDEX

*Inspection académique du Haut-Rhin*  
21, rue Henner  
B.P. 548  
6 8 0 2 1 COLMAR CEDEX

*Inspection académique du Rhône*  
21, rue Jaboulay  
6 9 3 0 4 LYON CEDEX 07





*Inspection académique de la Haute-Saône*  
Place Beauchamp  
B.P. 419  
7 0 0 1 3 VESOUL CEDEX

*Inspection académique de la Saône-et-Loire*  
24, boulevard Henri Dunant  
7 1 0 2 5 MACON CEDEX

*Inspection académique de la Sarthe*  
34, rue Chanzy  
7 2 0 7 1 LE MANS CEDEX 09

*Inspection académique de la Savoie*  
131, avenue de Lyon  
7 3 0 1 8 CHAMBERY CEDEX

*Inspection académique de la Haute-Savoie*  
Cité administrative  
7, rue Dupanloup  
7 4 0 4 0 ANNECY CEDEX

*Inspection académique de la Seine-Maritime*  
5, place des Faienciers  
7 6 0 3 7 ROUEN CEDEX

*Inspection académique de la Seine-et-Marne*  
Cité administrative  
Prét Chamblain  
7 7 0 1 0 MELUN CEDEX

*Inspection académique des Yvelines*  
Centre commercial Parli II  
7 8 1 5 4 LE CHESNAY CEDEX

*Inspection académique des Deux-Sèvres*  
61, avenue de Limoges  
7 9 0 2 2 NIORT CEDEX

*Inspection académique de la Somme*  
4, rue Germain Bleuet  
8 0 0 2 6 AMIENS CEDEX

*Inspection académique du Tarn*  
Cité administrative  
3, rue du général Guiraud  
8 1 0 1 3 ALBI CEDEX 9

*Inspection académique du Tarn-et-Garonne*  
12, avenue Charles de Gaulle  
8 2 0 1 7 MONTAUBAN CEDEX

*Inspection académique du Var*  
Rue Montebello - B.P. 1204  
8 3 0 7 0 TOULON CEDEX

*Inspection académique du Vaucluse*  
49, rue Thiers  
8 4 0 7 7 AVIGNON CEDEX 4



*Inspection académique de la Vendée*  
Cité administrative Travot  
8 5 0 2 0 LA ROCHE SUR YON CEDEX

*Inspection académique de la Vienne*  
15, rue Guillaume le Troubadour  
B.P. 609  
8 6 0 2 2 POITIERS CEDEX

*Inspection académique de la Haute-Vienne*  
54, rue de Bourneville  
8 7 0 3 1 LIMOGES CEDEX

*Inspection académique des Vosges*  
17-19, rue Antoine Hurault  
B.P. 576  
8 8 0 2 0 EPINAL CEDEX

*Inspection académique de l'Yonne*  
12 bis, boulevard Galliéni  
B.P. 66  
8 9 0 1 1 AUXERRE CEDEX

*Inspection académique du Territoire de Belfort*  
Place de la Révolution française  
B.P. 129  
9 0 0 0 3 BELFORT CEDEX

*Inspection académique de l'Essonne*  
Boulevard de France  
9 1 0 1 2 EVRY CEDEX

*Inspection académique des Hauts-de-Seine*  
Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie  
9 2 0 1 3 NANTERRE CEDEX

*Inspection académique de la Seine-Saint-Denis*  
Quartier Pablo Picasso  
Avenue Paul Vaillant Couturier  
Immeuble 3  
9 3 0 0 8 BOBIGNY CEDEX

*Inspection académique du Val-de-Marne*  
68, avenue du général de Gaulle  
9 4 0 1 1 CRETEIL CEDEX

*Inspection académique du Val-d'Oise*  
Immeuble "Le Président"  
Chaussée Jule César Osny  
9 5 5 2 5 CERGY PONTOISE CEDEX

*Inspection académique du Val-de-Marne*  
68, avenue du général de Gaulle  
9 4 0 1 1 CRETEIL CEDEX

*Inspection académique de la Seine-Saint-Denis*  
Quartier Pablo Picasso  
Avenue Paul Vaillant Couturier  
Immeuble 3  
9 3 0 0 8 BOBIGNY CEDEX

*Inspection académique du Nord*  
1, rue Claude Bernard  
5 9 0 3 3 LILLE CEDEX

*Rectorat de Guadeloupe  
Assainissement BP 480  
97110 POINTE A PITRE CEDEX*

*Rectorat de Guyane  
Route de Baduel BP 6011  
97306 CAYENNE CEDEX*

*Rectorat de Martinique  
Terreville  
97279 SCHOELCHER CEDEX*

*Rectorat de la Réunion  
24 avenue Georges Brassens – le Moufia  
97702 SAINT DENIS - Messag CEDEX 9*

*Vice – Rectorat  
BP 4239  
97500 SAINT PIERRE et MIQUELON*

*Vice – Rectorat  
BP 76  
97600 MAYOTTE*

## ANNEXE – point 9

### FONCTIONNALITES DU TRAITEMENT

L'application Base élèves 1<sup>er</sup> degré couvre les différents processus de gestion des élèves, depuis la première inscription scolaire jusqu'à l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

#### ***1. L'inscription scolaire***

Les parents ou la personne responsable de l'enfant demandent au maire de leur commune de résidence de procéder à l'inscription scolaire, qui est obligatoire lorsque l'enfant atteint l'âge de 6 ans.

L'application Base élèves permet au maire ou au directeur d'école par délégation d'enregistrer cette inscription en créant une fiche administrative, de désigner une école d'affectation, compte tenu le cas échéant d'une demande de dérogation, et d'éditer le certificat d'inscription scolaire.

#### ***2. L'admission des élèves***

Les parents ou la personne responsable de l'enfant présentent au directeur de l'école d'affectation une demande d'admission, accompagnée du certificat d'inscription scolaire.

L'application Base élèves permet au directeur d'école de traiter cette demande d'admission, en visualisant les élèves inscrits.

Dans certains cas, notamment en école maternelle, une mise en admissibilité peut être effectuée, avant l'admission définitive.

Lorsque l'admission est définitive, à la rentrée scolaire, l'identifiant national de l'élève lui est automatiquement attribué (cf. autre dossier de déclaration déposé par le ministère de l'éducation nationale).

#### ***3. La radiation et la non fréquentation***

Lorsque l'élève quitte une école pour une autre école (ou pour entrer au collège), le directeur de l'école quittée procède à la radiation de l'élève et délivre aux parents un certificat de radiation.

L'application Base élèves permet au directeur d'école de traiter cette procédure de radiation et d'éditer le certificat de radiation.

En cas de non fréquentation inexplicquée de l'école par un élève, une procédure de non fréquentation est déclenchée par le directeur d'école, en liaison avec l'inspection académique, qui engage une recherche de l'élève perdu de vue.

L'application Base élèves permet d'enregistrer cette procédure et son résultat, qui peut être soit positif lorsque l'élève reprend sa fréquentation scolaire, soit négatif lorsque l'élève n'est pas retrouvé et doit être radié de l'école.

#### ***4. La répartition des élèves dans les classes et les groupes***

Compte tenu des classes ouvertes dans son école, le directeur affecte chaque élève à une classe correspondant à son niveau d'enseignement pour la durée d'une année scolaire.

Le cas échéant un élève peut également être affecté à un groupe d'enseignement.

L'application Base élèves permet d'effectuer la répartition des élèves dans les classes ou les groupes d'enseignement de l'école, en distinguant les niveaux d'enseignement et les cycles d'apprentissage et d'approfondissement.

Des listes d'élèves par classe et par groupe peuvent être visualisées et éditées, à l'intention des enseignants.

### ***5. Le suivi des effectifs réels au niveau de l'école***

L'application Base élèves peut calculer à tout moment les effectifs de l'école et permettre de les analyser selon différents critères (âge, commune, niveau).

Ces états statistiques sont validés par le directeur d'école, sur demande des autorités académiques.

### ***6. Le suivi des effectifs réels au niveau de l'IEN, de l'IA et du rectorat***

L'application Base élèves calcule les effectifs d'élèves pour les besoins de pilotage des différents niveaux territoriaux : commune, circonscription, département, académie.

Les IEN responsables de circonscription du 1<sup>er</sup> degré peuvent suivre les effectifs des écoles publiques et privées relevant de leur circonscription.

Les IA-DSDEN peuvent suivre les effectifs des écoles publiques et privées de leur département.

Les recteurs peuvent suivre les effectifs des écoles publiques et privées de leur académie.

### ***7. La prévision des effectifs***

Afin de préparer la rentrée scolaire suivante, l'inspecteur d'académie demande aux directeurs d'école et aux IEN de fournir des prévisions d'effectifs.

L'application Base élèves aide à l'établissement des tableaux de prévisions d'effectifs au niveau de chaque école, de chaque circonscription et de chaque département.

Les états de prévisions font l'objet de validation, de transmission et d'archivage.

### ***8. Le suivi de la scolarité et des passages***

Le parcours scolaire de l'élève et ses passages ou maintiens dans les cycles du premier degré sont enregistrés dans la Base élèves jusqu'au terme de sa scolarité dans le 1<sup>er</sup> degré.

Seul le cursus scolaire de l'élève est conservé (école, classe, niveau, apprentissages suivis), la Base élèves ne comportant pas de données évaluatives sur l'élève.

Le dossier de l'élève ainsi constitué est remis aux parents, notamment lors du passage en 6<sup>ème</sup>.

### ***9. La gestion courante du directeur d'école***

Les besoins de gestion courante du directeur d'école concernent principalement l'édition de listes d'élèves, de fiches de renseignement et de certificats de scolarité.

L'application Base élèves permet de couvrir ces besoins et de faciliter le travail administratif.  
Les listes d'élèves disponibles sont les suivantes :

- liste d'élèves admis définitivement
- liste d'élèves par classe pour les enseignants
- liste d'élèves par groupe d'enseignement
- liste d'élèves par langue vivante étudiée
- liste des élèves avec les personnes à contacter en cas d'urgence
- liste des élèves avec les personnes autorisées à venir les chercher à l'école
- liste électorale
- liste des parents d'élèves pour les associations
- liste d'élèves pour les médecins scolaires
- liste des élèves suivis par le RASED (réseau d'aide aux élèves en difficulté)

### ***10. L'utilisation de la base par l'IEN et l'IA***

L'inspecteur chargé de circonscription et l'inspecteur d'académie complètent la Base élèves dans deux domaines :

- les élèves instruits hors école (famille, CNED, hôpital, établissement spécialisé),
- les informations relatives à l'adaptation et à l'intégration scolaire (AIS) concernant les besoins éducatifs particuliers ou les demandes d'orientation émises.

Ces derniers éléments relatifs à l'AIS restent confidentiels au niveau de l'inspecteur d'académie et permettent d'alimenter des traitements statistiques anonymés.

### ***11. Les statistiques académiques et nationales***

La production des statistiques académiques et nationales, actuellement réalisée au moyen d'enquêtes périodiques, permet d'effectuer notamment les constats de rentrée scolaire, l'analyse des flux d'élèves et de leurs parcours scolaires.

Les services statistiques des rectorats et de l'administration centrale effectueront des traitements statistiques à partir des données anonymées de la Base élèves.

## ANNEXE – points 11 et 12

### CATEGORIES D'INFORMATIONS TRAITEES, DESTINATAIRES ET DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données individuelles nominatives saisies dans Base Elèves 1<sup>er</sup> degré, seront conservées à des fins de gestion par les services producteurs de l'Education nationale, pendant toute la durée de la scolarité dans le 1<sup>er</sup> degré jusqu'au départ de l'élève, soit au maximum quinze ans.

A l'expiration de ce délai, l'Education nationale procédera soit à leur versement, à titre d'archives définitives, soit à leur destruction, suivant le sort qui leur aura été préalablement réservé par l'institution en accord avec la direction des Archives de France.

Les données nominatives ayant vocation à être conservées à des fins de recherche historique ou scientifique seront conservées dans le cadre de la loi sur les archives au niveau du Centre des Archives Contemporaines.

Deux tableaux sont fournis ci-joint :

**Tableau 1 :** Tableau des catégories d'informations de la Base élèves 1<sup>er</sup> degré et des durées de conservation

**Tableau 2 :** Tableau des catégories d'informations et des destinataires de la Base élèves 1<sup>er</sup> degré



## Tableau 1 : Catégories d'informations de la Base élèves 1<sup>er</sup> degré et durées de conservation

Nominatif : conservation des données individuelles nominatives

X : toutes les données à conserver (dernière mise à jour annuelle, mises à jour successives pendant l'année)

Une année correspond à une année scolaire (du jour de la rentrée des élèves au jour de la rentrée suivante moins un jour)

### Catégorie d'informations : identification et coordonnées de l'enfant

Durées de conservation Données	Cursus complet 1 <sup>er</sup> degré	Données à ne conserver que pendant une année	Données à conserver pendant la durée de la scolarité dans le 1 <sup>er</sup> degré jusqu'au départ de l'élève	
			Conservation des mises à jour successives de chaque année	Conservation de la dernière mise à jour de chaque année
Identifiant national de l'élève (INE)	nominatif			X
Identité : nom de famille, nom d'usage, prénoms	nominatif			X
Sexe	nominatif			X
Date de naissance	nominatif			X
Lieu de naissance	nominatif			X
Nationalité *	nominatif			X
Année d'arrivée en France	nominatif			X
Personne(s) chez qui réside l'enfant, ou établissement : identification, téléphone(s), lien(s) avec l'enfant (le cas échéant droit de garde / extrait de jugement)	nominatif			X
Adresse de résidence de l'enfant	nominatif			X
code commune INSEE	nominatif			X

(\*) L'information concernant la nationalité sera uniquement utilisée à des fins statistiques

Catégorie d'informations : Mère, père ou autre personne ou établissement à qui l'enfant a été confié par décision de justice ou administrative

Durées de conservation  Données	Cursus complet 1 <sup>er</sup> degré	Données à ne conserver que pendant une année	Données à conserver pendant la durée de la scolarité dans le 1 <sup>er</sup> degré jusqu'au départ de l'élève	
			Conservation des mises à jour successives de chaque année	Conservation de la dernière mise à jour de chaque année
Identification de la mère et du père (ou autre personne qui l'enfant est confié par décision de justice) : nom de famille, nom d'usage, prénoms	nominatif			X
Coordonnées : adresses et téléphones (domicile et travail)	nominatif			X
Autorisations (diffusion coordonnées, photo)	nominatif	X		
Professions et codes PCS des parents	nominatif			X
Situation familiale	nominatif			X

**Catégorie d'informations : Autres personnes à appeler en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre l'enfant en charge à la sortie de l'école**

Durées de conservation	Cursus complet 1 <sup>er</sup> degré	Données à ne conserver que pendant une année	Données à conserver pendant la durée de la scolarité dans le 1 <sup>er</sup> degré jusqu'au départ de l'élève	
			Conservation des mises à jour successives de chaque année	Conservation de la dernière mise à jour de chaque année
<b>Données</b>				
Identification : nom de famille, nom d'usage, pr noms	nominatif			X
Lien avec l'enfant	nominatif			X
Coordonnées : adresses et t l phones	nominatif			X
Lieu de travail : d nomination et coordonnées	nominatif			X

**Catégorie d'informations : Besoins éducatifs particuliers**

Durées de conservation	Cursus complet 1 <sup>er</sup> degré	Données à ne conserver que pendant une année	Données à conserver pendant la durée de la scolarité dans le 1 <sup>er</sup> degré jusqu'au départ de l'élève	
			Conservation des mises à jour successives de chaque année	Conservation de la dernière mise à jour de chaque année
<b>Données</b>				
Projet d'accueil individualis (PAI) : oui ou non	nominatif			X
Assistance pédagogique domicile (SAPAD) : oui ou non	nominatif			X

RASED (au moins 3 mois) : oui ou non	nominatif			X
RASED : maître (E/G/EG) :	nominatif			X
Modalité d'intégration (liste pré-tablée)	nominatif			X
Temps d'intégration scolaire	nominatif			X
Auxiliaire de vie scolaire individuel : permanent, discontinu, occasionnel, aucun	nominatif			X
Recours à un matériel pédagogique adapté : oui ou non	nominatif			X
<i>Déficiences ou atteintes</i>	nominatif			X
<i>Projet individualisé formalisé par écrit</i>	nominatif			X
<i>Autres suivis</i>	nominatif			X
<i>Recours à un mode de transport spécifique</i>	nominatif			X

(les données en italique sont des données confidentielles saisies par l'IEN-AIS ou la CCPE)

**Catégorie d'informations : Scolarité de l'élève**

Durées de conservation	Cursus complet 1 <sup>er</sup> degré	Données à ne conserver que pendant une année	Données à conserver pendant la durée de la scolarité dans le 1 <sup>er</sup> degré jusqu'au départ de l'élève	
			Conservation des mises à jour successives de chaque année	Conservation de la dernière mise à jour de chaque année
<b>Données</b>				
Date d'inscription à la mairie (ou autre structure)	nominatif		X	
Date d'admission à l'école	nominatif		X	

Obtention d'une dérogation de secteur scolaire ou hors commune	nominatif	X		
Date de radiation de l'élève	nominatif		X	
Année(s) et école(s) dans laquelle(lesquelles) l'enfant a été accueilli en primaire : numéro d'immatriculation	nominatif		X	
Autre(s) école(s) précédente(s) fréquentée(s) par l'élève : numéro d'immatriculation	nominatif		X	
Cycle et niveau des années précédentes	nominatif		X	
Maintien depuis le début de la scolarisation : niveau et année scolaire	nominatif		X	
Apprentissage d'une langue vivante (dont langue régionale) depuis le début de la scolarisation : langue(s), niveau(x) et année(s) scolaire(s) concerné(s)	nominatif		X	
Suivi d'un enseignement de langue et culture d'origine (ELCO) depuis le début de la scolarisation : langue(s), niveau(x) et année(s) scolaire(s) concerné(s) '	nominatif		X	

Cycle (3 cycles) de l'année en cours	nominatif		X	
Niveau de l'année en cours (9 niveaux : 4 en maternelle et 5 en élémentaire)	nominatif		X	
Classe de l'année en cours (classe ordinaire, CLIN, CRI, regroupement d'adaptation)	nominatif		X	
Enseignant(s) de l'année en cours	nominatif		X	
Apprentissage d'une langue vivante (dont langue régionale) dans l'année en cours	nominatif		X	
Suivi d'un enseignement de langue et culture d'origine (ELCO) dans l'année en cours	nominatif		X	
Intervenants en LV / LCO de l'année en cours	nominatif		X	
Absentisme signalé : oui ou non	nominatif	X		
Obtention du B2I niveau 1 : oui ou non	nominatif			X
Si non obtention du B2I niveau 1 : des compétences relatives au B2I niveau 1 ont-elles été validées ? oui ou non	nominatif			X
Autres acquisitions (APER, natation scolaire...)	nominatif			X
Assurances : oui ou non	nominatif	X		

Propositions de maintien ou de passage l'issue du cycle de l'année en cours	nominatif		X	
---	-----------	--	---	--

**Catégorie d'informations : Activités péri-scolaires**

Durées de conservation Données	Cursus complet 1 <sup>er</sup> degré	Données à ne conserver que pendant une année	Données à conserver pendant la durée de la scolarité dans le 1 <sup>er</sup> degré jusqu'au départ de l'élève	
			Conservation des mises à jour successives de chaque année	Conservation de la dernière mise à jour de chaque année
Garderie matin ou soir	nominatif	X		
Etudes surveillées : oui ou non	nominatif	X		
Restaurant scolaire : oui ou non	nominatif	X		
Déplacements domicile-école : seul ou accompagné	nominatif	X		
Transport scolaire : oui ou non	nominatif	X		

## Tableau 2 : Catégories d'informations et destinataires de la Base élèves 1<sup>er</sup> degré

Type de données manipulées par les destinataires :

NOM = données individuelles nominatives    ANO = données individuelles anonymées

Données individuelles non accessibles par le destinataire (les données agrégées à des fins statistiques pourront être communiquées)

Destinataires :

PARENTS = parents et personnes responsables de l'enfant MAIRIE = maire de la commune de résidence de l'enfant  
 DIRECTEUR D'ECOLE = directeur de l'école d'affectation de l'élève AUTRE ECOLE = Ecole précédente ou Ecole suivante  
 COLLEGE = Collège d'affectation de l'élève pour l'entrée en 6ème CIRCO IEN = IEN chargé de circonscription  
 CCPE = Commission de Circonscription Précolaire et Élémentaire

IA-DSDEN = inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale

RECTORAT = rectorat d'académie    ADM CENT = administration centrale du ministère de l'éducation nationale

### Catégorie d'informations : Identification et coordonnées de l'enfant

Données	PARENTS	MAIRIE	DIRECTEUR D'ECOLE	AUTRE ECOLE	COLLEGE	CIRCO IEN	IA-DSDEN	RECTORAT	ADM. CENT
INE	NOM		NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	ANO	ANO
Identit : nom de famille, nom d'usage, pr noms	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM		
Sexe	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	ANO	ANO
Date de naissance	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	ANO	ANO
Lieu de naissance	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	ANO	ANO
Ann e d'arriv e en France	NOM		NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	ANO	ANO
Nationalit	NOM		NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	ANO	ANO
Personne(s) chez qui r side l'enfant, ou tablissement : identification, t l phone(s), lien(s) avec l'enfant	NOM	NOM	NOM				NOM		
Adresse de r sidence de l'enfant	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	ANO	ANO
Code commune INSEE	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	ANO	ANO





			d'ECOLE						
Identification : nom de famille, nom d'usage, pr noms	NOM	NOM	NOM						
Lien avec l'enfant	NOM	NOM	NOM						
Coordonnées : adresses et t l phones	NOM	NOM	NOM						
Lieu de travail : d nomination et coordonnées	NOM	NOM	NOM						

**Catégorie d'informations : Besoins éducatifs particuliers**

Destinataires	PARENTS	MAIRIE	DIRECTEUR d'ECOLE	AUTRE ECOLE	COLLEGE	CIRCO IEN	CCPE / IEN-AIS	IA-DSDEN	RECTORAT	ADM. CENT
Données										
Projet d'accueil individualisé (PAI) : oui ou non	NOM		NOM			NOM	NOM	NOM		
Assistance pédagogique domicile (SAPAD) : oui ou non	NOM		NOM			NOM	NOM	NOM		
RASED (au moins 3 mois) : oui ou non	NOM		NOM			NOM	NOM	NOM		
RASED : maître (E/G/EG)	NOM		NOM			NOM	NOM	NOM		
Modalité d'intégration (liste pré-tablee)	NOM		NOM			NOM	NOM	NOM		
Temps d'intégration scolaire	NOM		NOM			NOM	NOM	NOM		
Auxiliaire de vie scolaire	NOM		NOM			NOM	NOM	NOM		

individuel : permanent, discontinu, occasionnel, aucun										
Recours un matériel pédagogique adapté : oui ou non	NOM		NOM			NOM	NOM	NOM		
<i>Déficiences ou atteintes</i>	NOM						NOM	NOM		
<i>Projet individualisé formalisé par écrit</i>	NOM						NOM	NOM		
<i>Autres suivis</i>	NOM						NOM	NOM		
<i>Recours à un mode de transport spécifique</i>	NOM						NOM	NOM		

**Catégorie d'informations : Scolarité de l'élève**

<b>Destinataires</b>	<b>PARENTS</b>	<b>MAIRIE</b>	<b>DIRECTEUR d'ECOLE</b>	<b>AUTRE ECOLE</b>	<b>COLLEGE</b>	<b>CIRCO IEN</b>	<b>IA-DSDEN</b>	<b>RECTORAT</b>	<b>ADM. CENT</b>
Date d'inscription la mairie	NOM	NOM	NOM			NOM	NOM	ANO	
Date d'admission l'cole	NOM	NOM	NOM			NOM	NOM	ANO	ANO
Obtention d'une dérogation de secteur scolaire ou hors commune	NOM	NOM	NOM			NOM	NOM	ANO	
Date de radiation de l'cole	NOM	NOM	NOM	NOM		NOM	NOM	ANO	
Année et école dans laquelle l'enfant a été accueilli en pré-élémentaire : numéro d'immatriculation	NOM		NOM	NOM		NOM	NOM	ANO	ANO
Autre(s) école(s) précédente(s) fréquentée(s)	NOM		NOM	NOM		NOM	NOM	ANO	ANO



vivante (dont langue régionale) dans l'année en cours									
Suivi d'un enseignement de langue et culture d'origine (ELCO) dans l'année en cours	NOM		NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	ANO	ANO
Intervenants en LV / LCO de l'année en cours	NOM		NOM			NOM			
Absentisme signalé : oui ou non	NOM		NOM			NOM	NOM		
Obtention du B2I niveau 1 : oui ou non	NOM		NOM	NOM		NOM	NOM	ANO	ANO
Si non obtention du B2I niveau 1 : des compétences relatives au B2I niveau 1 ont-elles été validées ? oui ou non	NOM		NOM	NOM		NOM	NOM	ANO	ANO
Autres acquisitions (APER, natation scolaire...)	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	ANO	ANO
Assurances : oui ou non	NOM	NOM	NOM						
Proposition de maintien ou passage à l'issue du cycle de l'année en cours	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	NOM	ANO	ANO

**Catégorie d'informations : Activités péri-scolaires**

Destinataires	PARENTS	MAIRIE	DIRECTEUR D'ECOLE	AUTRE ECOLE	COLLEGE	CIRCO IEN	IA-DSDEN	RECTORAT	ADM. CENT
Données									
Garderie : matin ou soir	NOM	NOM	NOM						
Etudes surveillées : oui ou non	NOM	NOM	NOM						

non									
Restaurant scolaire : oui ou non	NOM	NOM	NOM						
D placements domicile- cole : seul ou accompagn	NOM	NOM	NOM						
Transport scolaire : oui ou non	NOM	NOM	NOM						

## **ANNEXE – point 13**

### *INTERCONNEXIONS*

#### 1- FICHER DES ETABLISSEMENTS :

Il est intégré à l'application Base élèves par fusion des éléments appartenant à :

- une extraction du répertoire RAMSESE (ministère chargé de l'éducation nationale)

#### 2- CESSION DE DONNEES :

Il est prévu des extractions de données NON NOMINATIVES à destination des acteurs institutionnels (Rectorat, Administration centrale).

Des traitements pourront être réalisés avec des outils statistiques (SAS, Business OBJECTS...).